

APPENDICE No 6

nité; voyons comment la France s'y prend; par ailleurs, rassemblons tous les cas principaux d'invalidité, et nous trouverons un écart entre les nations. Et maintenant, la situation est celle-ci: interrogez les organismes d'estimation des invalidités, commencez aujourd'hui pour ne jamais finir, et vous n'irez pas loin avant d'apprendre d'eux qu'il n'existe aucune échelle qui permette de dire si tel ou tel est un invalide de 40 ou 45 ou 30 p. 100; impossible de rien fixer. Se qu'il faut, c'est aller trouver le sujet, étudier son cas sur place et établir le pourcentage de son invalidité selon ce qu'il lui reste de capacité à gagner. Prenons un "jambiste", un amputé au-dessous du genou; cet homme est porté à 40 p. 100. Je sais des soldats amputés au-dessous du genou, qui travaillent tout le long du jour et qui pourtant sont des invalides beaucoup plus intéressants. Je connais un soldat en particulier, un 40 p. 100, qui, la semaine dernière encore, souffrait beaucoup de son invalidité, beaucoup plus que pour 40 p. 100, mais qui, cette semaine-ci, je me dois de le reconnaître, se porte beaucoup mieux. Il n'existe aucun moyen de s'assurer que tel soldat va se comporter comme ceci ou comme cela, aujourd'hui ou demain, ou d'une semaine à l'autre. C'est inévitable. Personne ne peut avancer qu'un soldat est un 40 p. 100 d'invalidité et partir de là pour réduire à son extrême limite le pourcentage de son invalidité. Ce qu'il faudrait, serait de toujours accorder le maximum dans ces sortes d'invalidité et fixer un terme moyen entre le maximum et le minimum, et d'accorder au sujet le bénéfice du doute.

M. SPEAKMAN: Monsieur le président, puis-je rappeler à l'assemblée que cette réunion est purement officieuse et que cette enceinte n'est pas précisément l'endroit où l'on puisse poser des questions techniques en série, ou entendre des témoignages. L'occasion va se présenter d'aborder ces sujets. L'objet de cette réunion est de mettre l'exécutif des Amputations à même de rencontrer les membres de ce comité. Je me suis rendu, ce matin, au congrès et je puis déclarer que j'en suis sorti l'orgueil au cœur et l'humiliation dans l'âme; l'orgueil au cœur en ce que j'ai eu le privilège de porter cette insigne, privilège accordé pour la premièrement fois, probablement, à un homme qui n'a pas fait de service outre-mer; l'humiliation à l'âme, en ce que je me rendais compte de n'avoir rien fait pour la mériter. L'objet de cette réunion n'est pas de discuter le tarif des pensions. Il s'agissait plutôt de permettre aux membres de l'Association de venir en contact avec les membres du comité dans la chambre de ces derniers. Toutefois je me suis rendu tout de suite compte de la difficulté de la situation à cause du fait que le comité était en séance et que la Chambre comptait un certain nombre de députés à leur siège. Je me suis donc aperçu qu'il serait à peu près impossible à la moitié d'entre nous de prendre contact. Devant ces faits, on a donc pensé de convoquer cette réunion, avec l'assentiment empressé du président. Il ne s'agissait pas de discuter la situation dans ses détails mais bien de permettre à la délégation de converser avec le comité et de lui permettre de connaître le sentiment de ce dernier et de savoir si elle laissait ses intérêts entre bonnes mains ou entre des mains hostiles. Or je puis l'assurer qu'elle se trouve en face de gens absolument sympathiques à sa cause; je vais ajouter que tout en représentant ici une population de fermiers pour qui les temps sont assez durs, je reconnais qu'il se trouve bon nombre de vétérans qui doivent acquitter des taxes tout comme les autres habitants du pays; et puis j'ai été à même de m'assurer de l'opinion d'à peu près tous les milieux du pays et je suis certain de me faire l'écho de l'organisme que je représente en déclarant que je suis fortement disposé à recommander la permanence de la pension, complémentée d'une indemnité, et que je vais voter en ce sens.

Le PRÉSIDENT: Mesdames et Messieurs, comme la Chambre est en séance et que nous avons probablement outrepassé nos droits en siégeant, bien qu'officieusement seulement, pendant une séance de la Chambre, je crois que nous